

Résumé de convention de partenariat

La convention de partenariat, vous permet de bénéficier du soutien d'une structure épanouissante pour les artistes de votre association. Aucune contrainte pour vous, en effet, votre activité artistique reste identique. Notre métier est de faire leur promotion.

Nous nous impliquons dans la découverte de nouveaux talents, pour cela et pour des raisons éthique, Takticom s'engage à signer une convention avec ses partenaires, qui leurs permet de profiter d'une rémunération supplémentaire.

Dans la pratique :

Cette convention sera signée, entre Takticom et le représentant de l'association.

Objet :

L'association fait profiter à Takticom de son réseau d'artistes afin de pouvoir signer un contrat de licence avec ces derniers.

Takticom s'engage à promouvoir les artistes de l'association, de proposer leurs œuvres à nos partenaires /mécènes.

Durée:

Afin de pouvoir travailler dans un esprit de partenariat à long terme, la convention est signée pour une durée de cinq ans.

En cas de litige, chaque partie reste libre de rompre la convention.

Rémunération :

Une partie des ventes réalisées avec les titres des artistes découverts par votre association sera reversée 2 fois dans l'année, à date fixe.

Nous mettons toute notre énergie à défendre et promouvoir la volonté artistique. Vous souhaitez être privilégié par Takticom ?

N'hésitez pas à entrer en contact avec nous !

